

1. IDENTITÉ DU BÂTIMENT OU DU GROUPE DE BÂTIMENTS

nom usuel du bâtiment : Hôtel de Normandie
variante : îlot V35
numéro et nom de la rue : quai Georges V, rue Victor Hugo, rue Edouard Larue, rue Chillou
ville : Le Havre **code :** 76600
pays : France

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

nom : copropriété
adresse :
téléphone : **fax :**

ÉTAT DE LA PROTECTION

type : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
date : 1995

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 57, place de l'Hôtel de Ville, 76600 Le Havre
téléphone : 02 35 19 45 45 **fax :** 02 35 19 46 15

2. HISTOIRE DU BATIMENT

commande :

L'Hôtel de Normandie a été construit pour remplacer l'hôtel réputé de Monsieur et Madame Bondonnat qui se trouvait avant-guerre au 106 de la rue de Paris. Le premier avant-projet a été établi dès 1947. Cet hôtel devait être un exemple de l'application des normes étudiées par les services techniques du Commissariat Général au Tourisme sur la demande du MRU en vue de la reconstruction de l'hôtellerie française et qui ont paru dans *L'Architecture française* de l'été 1946. Il s'est agrandi, en passant de cinquante chambres avant-guerre à quatre-vingts chambres, grâce à l'aide du plan Marshall et à l'apport d'autres dommages de guerre commerciaux.

Cet hôtel était nécessaire pour permettre de nouveau au Havre d'assumer son rôle de ville-frontière capable de réserver un accueil digne de la France aux étrangers empruntant les grandes lignes maritimes.

architecte : Jacques Poirrier, chef de groupe, auteur du projet

autres architectes et intervenants : Henri Daigue, Robert Royon, architectes d'opération

ingénieurs :

contractants : Entreprises Renouf, Thireau-Morel, Grands Travaux en Béton Armé ; entreprise Nouet et Criquet (mobiliier et décoration du rez-de-chaussée) ; Renou et Génisset, Colin Noël (ameublement des chambres).

CHRONOLOGIE

date du concours :		
date de la commande :		
période de conception :	1947	
durée du chantier :	début : 1948	fin : 1951
inauguration :	25 juin 1951	

ÉTAT ACTUEL DU BÂTIMENT

usage : l'hôtel a été remplacé par des commerces, des bureaux et des logements. La librairie « La Galerne » occupe le rez-de-chaussée depuis 1999.

état du bâtiment : l'installation de diverses sociétés dans l'immeuble a particulièrement dénaturé le rez-de-chaussée (en façade et à l'intérieur) avec la modification des menuiseries des baies et un nouveau cloisonnement qui, entre autres, a effacé le hall d'accueil.

résumé des restaurations et des autres travaux conduits avec les dates correspondantes :

Fermeture définitive de l'hôtel le 1^{er} décembre 1977. Cette date marque le début des travaux de réaménagement intérieur des locaux pour s'adapter à ses nouveaux occupants : des murs ont été abattus et le grand magasin jouxtant l'hôtel a rapidement annexé le restaurant et le bar pour s'agrandir.

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, etc :

dessins, photographies, etc :

- Archives municipales de la ville du Havre :
Demande de permis de construire de l'hôtel de Normandie PC 460/47
PC 705/50 extension du permis de construire (société Immobilière du quai Georges V et Compagnie Havraise de réassurance, architecte Robert Royon)
PC 70/50 (banque Barclays)
PC 257/62 (immeuble de commerce et de bureaux, entrepôt des Galeries Modernes, architectes Jacques Poirrier et Noël Boucher).
Dossier documentaire 27.4.1
Fonds Jacques Poirrier

- Centre de Documentation de l'Architecture et du Patrimoine (CDAP), DRAC de Haute-Normandie (Rouen) ou base Mérimée sur le site www.culture.gouv.fr : fiches signalétiques des dossiers étudiés par l'Inventaire. Numéros Mérimée IA00130253.

autres sources, films, vidéos, etc :

principales publications (ordre chronologique) :

- Barot (Sylvie) et Etienne (Claire), *Le Havre, Auguste Perret, le centre reconstruit*, Itinéraire du Patrimoine n°78, Rouen, 1995.
- C. d'Abboville, *Un acteur de l'architecture havraise : Henri Daigue 1893-1969*, mémoire à l'Université de Lyon II.
- Etienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999, p. 39.

Collectif (Joseph Abram, Sylvie Barot, Elizabeth Chauvin), *Les Bâisseurs, l'album de la reconstruction du Havre*, Le Havre, édition Point de vues, musée Malraux, 2002, p. 41.

articles

L'Architecture française n°60-61, Architecture hôtelière, juillet-août 1946.

« Après deux ans et demi d'efforts, il va ouvrir ses portes », *Le Havre*, 23-24 juin 1951, p. 3.

« L'hôtel de Normandie a été inauguré hier sous le signe de la plus haute gastronomie française », *Le Havre Libre*, 26 juin 1951, p. 2.

« A l'hôtel de Normandie, la reconstruction gastronomique a commencé, hier, officiellement », *Le Havre*, 26 juin 1951, p. 3.

« Hôtel de Normandie, Le Havre », *Techniques et Architecture*, décembre 1952, p. 50.

« Hôtel de Normandie au Havre », *L'Architecture française* n°139-140, constructions hôtelières, 1953, p. 14-15.

« La fin de l'hôtel de Normandie, un désastre pour le tourisme local ! », *Le Havre Libre* 22 décembre 1977, p. 3.

« L'adieu au Normandie remplacé par des bureaux, le célèbre bar-hôtel tourne la page... », *Le Havre Presse* 19-20 avril 1980, p. 3.

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Le bâtiment de l'hôtel occupe une surface au sol de 1000 m² et s'étend sur 5500 m² de planchers. Haut de 20,50 mètres, il possède cinq étages droits sur rez-de-chaussée (dont un entresol) et un dernier étage en retrait entrant dans l'oblique de 60 degrés. Les quatre premiers étages sont semblables tandis que les deux derniers sont agrémentés de loggias ou de terrasses. Pour compenser la surface perdue en façade des loggias du cinquième, des porte-à-faux en façade sur cour ont été agencés. Les corniches sont profilées sur les façades antérieures et postérieures. Les colonnes du rez-de-chaussée possèdent des chapiteaux à facettes. Le balcon du premier étage sert d'auvent à l'entrée principale de l'hôtel.

À l'intérieur, le rez-de-chaussée est divisé en carrés par les files de poteaux de l'ossature. Le hall occupait deux travées, le restaurant avec ses larges baies sur rue et le bar trois travées, et les salons une travée. N'étant pas un hôtel de séjour, les salons du Normandie étaient peu développés et en liaison avec le restaurant dont ils constituaient l'extension ainsi qu'avec la salle de réunions et de banquets. Cette salle des banquets pouvant accueillir 200 convives était dotée d'une entrée directe par la rue. Les cuisines, éclairées par des verrières, étaient centrées par rapport au restaurant et à la salle de réunion. Elles étaient en liaison directe avec les petites salles situées à l'entresol par un escalier de service, un monte-charge et un monte-plats électriques facilitant le service du personnel. Elles étaient également équipées d'un matériel novateur automatisé. À l'entresol, deux salles avaient été aménagées pour des repas de quinze à trente couverts et une salle pour cinquante à soixante. La direction se trouvait au rez-de-chaussée à un point stratégique pour surveiller les principaux services.

Un grand escalier en marbre clair à rampes de fer forgé mène aux étages. Les installations d'hygiène étaient relativement développées : toutes les chambres de la façade principale étaient dotées d'une petite entrée avec une penderie, une salle de bains et un WC séparé par des dalles de verre. Dans l'aile en retour les chambres plus simples possédaient uniquement un cabinet de toilette. Des suites avaient été créées en regroupant deux ou trois pièces qui communiquaient entre elles par des doubles portes. Toutes les chambres étaient équipées du téléphone, d'une télévision et d'une radio.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SÉLECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

Le principe constructif est identique à celui des immeubles collectifs d'État (ISAI) de la place de l'Hôtel de Ville tout près desquels il se trouve : une ossature en béton armé avec des parties

apparentes bouchardées, des cadres de baie préfabriqués, des trumeaux constitués de dalles de remplissage préfabriquées en béton bouchardé avec agrégats de couleur rosée. La travée de 6,24 mètres est celle utilisée pour l'ensemble de la reconstruction du centre-ville. Un radier et un voile dans toute la hauteur du sous-sol forment un cuvelage. Le sol est en béton cellulaire.

La ventilation des salles de bains, des douches et des W.C. particuliers, ainsi que le passage de toutes les canalisations dans leurs parcours verticaux et horizontaux étaient assurés par des gaines verticales et des doubles plafonds visitables. Des doubles cloisons (plâtre et briques creuses alternés) permettaient une insonorisation convenable entre les chambres. Le chauffage était diffusé par des planchers rayonnants.

2. appréciation sociale :

Avoir un hôtel quatre étoiles était fondamental pour ce port de paquebots. Cet outil touristique a constitué une étape essentielle de la résurrection du Havre. C'était également la première réinstallation d'un établissement commercial du quartier Hôtel de Ville/rue de Paris. Il accueillait une clientèle de passage en transit au Havre en partie étrangère et habituée au confort : des voyageurs en provenance ou à destination des États-Unis ou des pays d'Amérique, des gens du négoce, du commerce, de l'industrie, de l'art, etc. D'autre part, il disposait d'une clientèle locale pour les repas et les banquets. Avec la disparition du propriétaire M. Bondonnat en 1970, il perdit une étoile. L'hôtel était devenu un peu désuet.

3. appréciation artistique et esthétique :

Avec l'immeuble mitoyen d'un gabarit identique, le bâtiment de l'hôtel de Normandie forme encore aujourd'hui un bel ensemble monumental, à l'échelle du bassin du Commerce. Dans l'hôtel régnait l'ambiance d'un paquebot. La décoration du restaurant, du bar, du fumoir et des salons était l'œuvre des Havrais Nouet et Criquet, complétée par des tissus fleuris dessinés par une styliste à la mode, Paule Marrot. Quant aux chambres, elles ont été meublées avec sobriété par Colin Noël ainsi que par les parisiens renommés Renou et Génisset qui ont accordé le noyer à du tissu écossais et du linoléum vert foncé (pour les têtes de lit).

4. statut canonique (local, national, international) :

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Les bombardements de la Seconde Guerre mondiale ont endommagé 20% des hôtels français. L'hôtel de Normandie du Havre est l'un des témoins de la reconstruction de ces bâtiments dans le cadre d'un programme national. Dans la France d'après guerre, de nombreux hôtels ont été conçus suivant des plans modulés – applications précises des normes étudiées par le Commissariat général au Tourisme conjointement avec le MRU pour la reconstruction hôtelière. Il était notamment précisé que la surface moyenne d'une chambre quatre étoiles devait être de 45 m², qu'il était nécessaire de prévoir 1,50 m² maximum par personne dans les salles de restaurant des quatre et trois étoiles, qu'il fallait éviter le faux luxe dans l'architecture et la décoration. À cela s'ajoutaient des normes détaillées pour le chauffage, l'électricité et les cuisines. Étaient également publiés des schémas d'organisation (gouvernés par le souci de concentration des services et leur juxtaposition vis-vis des éléments qu'ils avaient à desservir) ou des plans de chambres-types conçues sur une trame. Cependant, l'utilisation des trames constructives n'a pas compromis la variété des dimensions des chambres ni la souplesse de conception.

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

Techniques et Architecture décembre 1952

1 Plan du rez-de-chaussée

2 Plan d'un étage

2. photographies et dessins récents :

photographies numériques (Raphaëlle Saint-Pierre, juillet 2004)

3 Façade quai Georges V

4 Façade quai Georges V (loggias)

5 Façade quai Georges V

6 Façade latérale

7 Ancienne entrée principale

Rapporteur : Raphaëlle SAINT-PIERRE (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram, septembre 2004)